

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de LIVRY/SEINE	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 39		29	+ 80	31	+ 500	4	30	
SNCF Paris à Marseille						1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau						1	300	

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAT / CV048
 en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau

[Signature]


